

Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 13 décembre 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 3 p. (46r, 47r, 48r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 13 décembre 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49481>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 décembre 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Hulster, Henri de](#)
Lieu de destination Crespin (Nord)
Scripteur / Scriptrice

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Inconnu](#)

Description

Résumé Godin explique à Henri de Hulster que la retenue sur le paiement de sa facture a pour cause un mauvais emploi des tubes de sondage. Il lui propose un accord financier. Il lui donne des nouvelles du sondage [de Guise]. Sur la recherche de minerais dans la Nièvre : dans le post-scriptum, Godin se plaint de l'inertie de monsieur Richard.

Support La lettre n'est pas de la main de Marie Moret ni de celle de Jean-Baptiste André Godin. Le post-scriptum est de la main de Godin.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Critiques](#), [Finances d'entreprise](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées [Richard \[Sardy-lès-Épiry\] \[monsieur\]](#)

Lieux cités [La Capelle \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Lundi le 18 de May.

Mémoires de l'Académie

de Peinture et Model.

J'ai reçu votre lettre du 9 de ce.

Le traité ne portera aucunement sur les
mécaniques ou enrouage du trou de soudure, les sois engagés
à cette opération restent dans la possession de l'autre 15
qui met positivement à votre charge tout faire pour
finir ce traité.

Quant à la révision que j'ai faite sur la
table elle a pour cause :

D'abord l'emploi de tubes en manchon était que
je n'avais accepté qu'à la condition qu'il renferme
des charbons, ce à quoi vous vous êtes obligé. Je n'ai pas
cherché pourquoi cela n'a pas été fait, je trouverai
à être plusieurs fois de la nécessité de remplir
les manchons. Je n'ai pas d'intention autrement que
que des avis dans une situation qui s'ajoute à vos
avantages et préts, mais j'ai vu tout le temps à ce que
vous remplissiez vos engagements. Votre très très cher frère
engagé en ce qui concerne ces tubes, l'un parorgue
je refuse de vous en payer le prix.

Maintenant il est évident qu'en employant les tubes
c'est les manches tout débris au trou seraient cassés

complotterez le retournement de ceux placés au dessous
d'eux. J'entends donc que dans le cas où, à la
suite d'une rupture arrivée sous un des manchons que
je vous avais signalés comme défectueux, une partie
plus ou moins considérable de la colonne devrait être
abandonnée, vous supposez les conséquences d'un
accident causé par votre négligence. Je n'entends pas
d'ailleurs vous rendre garant du retournement des tubes
dans tous les cas, mais seulement dans le cas spécialement
qui je viens de parler.

Je suis donc disposé à vous compter le salde
que vous reclamez, réduction faite des 60 francs de catalogue
et de Fr 873.60 pour les 16 mètres de tubes nécessaires et
que je n'accepterai qu'après qu'ils seront sortis des trou
et munis de manchons neufs, à la condition que
vous accepterez que la garantie de 30 % sur le montant
des travaux, sera aussi affectée à couvrir le risque
de rupture de la colonne dont je vous ai entretenus.

Vous pourrez dire, si vous acceptez, joindre Fr 1886.40
à votre prochaine note.

Les arçons sont traversés et nous sommes
cuités dans les tables vertes. Nous avons ici une
longueur de tubes suffisante pour atteindre le
tiroir inférieur aux tables si ceux-là ne sont pas
plus épais qu'à la Pergola. Il n'y a donc pas
besoin de commander des tubes pour le moment.

Il vient le malentendu à l'esprit que les tables
vertes sont traversées, on est sûr que dans celle-ci il n'y a
pas à l'rigidité de tubes nécessaires.

Je vous prie, monsieur, me livrer

Gaston G.

M. le p^r s^r il m^e me fait plus
contrarie de la conduite que ille Pichot
fait a mon grand oncle letter et mes
obligations me font faire a son
defense sur le conseil de son instruction
de ne pas tenir une letter apres
cette derniere sans l'apostille. Il me
dit qu'il a essaye de faire un oblige
telle que je fust admis a recevoir a
chambellon sans confirmation d'obligement
en deux lieues mais que pendant desseme
le missive a chambellon il se trouva
le mani et on dit qu'il se trouva le
carte et qu'il n'eust le temps de
voir que nous sommes en 15^e de
de mai auquel il manqua une letter
peu oblige. D'apres ce rapport
je vous prie de faire l'apostille
et l'affaire de Pichot au concile